

Consigne opérationnelle	Itinéraires de repli et de secours pour feu à l'intérieur d'une structure	Méthodes
-------------------------	---	----------

Début d'application Immédiat	
Fin d'application	Parution de la méthode et procédure opérationnelles (MPO) « Intervention pour feu avéré dans une structure de type habitation »

L'itinéraire de repli et l'itinéraire de secours sont deux notions enseignées lors des formations de chef d'agrès.

Elles correspondent à des préconisations émises par le rapport Pourny sur la mission de sécurité des sapeurs-pompiers (SP) et reprises dans le guide national de référence (GNR) « Équipes en binômes - Utilisations des lances à eau à main ».

Cette consigne opérationnelle a pour objet de rappeler certains principes à respecter lors de l'engagement de binômes lors d'un feu à l'intérieur d'une structure.

1/ L'analyse de la situation initiale

Cette étape du raisonnement comprend, outre l'analyse de l'environnement, la lecture du feu et la prévision de l'évolution, **l'observation de la structure du bâtiment** et notamment les points suivants : nature de l'exploitation, effectif, type de construction, identification des volumes à risque, localisation du foyer. **L'analyse de la situation initiale permet de faire le premier repérage des accès et des itinéraires de secours : portes, escaliers, fenêtres, ...**

2/ La gestion des accès : point de contrôle d'accès

La pénétration dans la structure doit être réalisée prioritairement par les communications existantes et si possible par les portes d'entrées. Les fenêtres, baies, exutoires (skydômes, ...) ou autres portes doivent être retenues comme des exutoires et/ou des itinéraires de secours.

Elle doit se faire en tenue de feu complète avec l'appareil respiratoire isolant (ARI) capelé, **balise sonore de localisation armée** et relié à l'extérieur par une ligne de vie (ligne-guide ou moyen hydraulique si procédure « Feux en milieu clos (FMC) »).

La clé de cette balise avec l'identification du personnel, lorsqu'elle existe, doit être récupérée par le chef d'agrès qui gère cet accès et note, si possible, l'heure d'entrée tant qu'un binôme de sécurité n'est pas mis en place.

Les personnels engagés sont « enregistrés » et leur heure de sortie est prévue par rapport à leur pression d'engagement.

Toutes possibilités de communication entre les binômes et le chef d'agrès seront recherchées. **Des émetteurs-récepteurs portatifs, munis de micros déportés peuvent être utilisés sur une communication tactique en mode direct (DIR) lorsque le CIS en offre la possibilité.**

3/ La gestion des ouvrants

Lors de la pénétration dans le local, **l'apport d'air en partie basse doit être évité**, le désenfumage et l'évacuation des gaz chauds favorisés (efficace par un exutoire d'au moins 1 m² en partie haute). C'est le binôme de sécurité (ou à défaut le SP désigné) qui est chargé de maîtriser la porte pour qu'elle reste au maximum fermée. Il devra aussi aider à la progression du tuyau.

4/ L'itinéraire de repli

Les binômes d'attaque utilisent un cheminement d'accès. En cas de problème lors de la phase d'extinction justifiant l'évacuation de la zone d'intervention, les binômes engagés empruntent cet itinéraire d'accès pour le repli. Nous pouvons considérer que **l'itinéraire de repli** est l'itinéraire d'accès normal.

Consigne opérationnelle	Itinéraires de repli et de secours pour feu à l'intérieur d'une structure	Méthodes
-------------------------	---	----------

5/ L'itinéraire de secours

Toutefois, dans certains cas, ce chemin normal, utilisé pour l'aller peut être coupé : obstacles, effondrement de la cage d'escalier, fumées trop importantes, flammes éventuelles, ...

Afin de permettre aux SP engagés à l'intérieur du volume sinistré de se dégager du bâtiment en feu, il est intéressant de disposer d'un itinéraire de secours.

Cet « **itinéraire de secours** » doit être installé, dans la mesure du possible, sur une autre façade accessible aux moyens de secours.

Trois situations sont envisageables :

① Les binômes sont engagés au rez-de-chaussée (RDC) : il sera alors nécessaire de forcer un autre accès (autre porte, baie, fenêtre, ...), si possible sur une autre façade.

Cet accès sera alors identifié et forcé, mais pas ouvert complètement pour ne pas ventiler le foyer.

② Les binômes sont engagés au 1^{er} ou 2^{ème} étage : une échelle à coulisse sera dressée à une fenêtre de l'étage concerné. Celle-ci peut être mise place par un binôme d'un engin pompe-tonne (EPT), du moyen élévateur articulé (MEA) ou tout autre engin sur place.

Elle ne sera pas amarrée pour pouvoir être déplacée rapidement dans le cas où le binôme se présenterait à un autre ouvrant.

Rappel : une échelle à coulisse 2 plans peut, à défaut, être mise en œuvre par un seul SP.

D'autre part, les conducteurs des EPT descendront dès que possible les échelles à coulisse et à crochets.

③ Les binômes sont engagés dans les niveaux supérieurs au 2^{ème} étage : les MEA pourront être positionnés à l'étage concerné seulement si leurs missions traditionnelles sont terminées, à savoir : sauvetages, mises en sécurité, reconnaissances dans les étages, créations d'exutoires, extinction et lutte contre les propagations. Ils seront donc utilisés plutôt que d'être en attente sur place ou renvoyés.

Dans le but d'une bonne gestion de ces moyens spécifiques le commandant des opérations de secours (COS) devra les renvoyer dès lors que les risques pour le personnel sont écartées.

Le lieu et le type d'itinéraire de secours devront être précisés dans chaque ordre (partie « mesures de sécurité ») et à chaque passation de commandement.

Dans le but d'optimiser la compréhension lors de la transmission de cette mesure de sécurité, les faces du volume concerné pourront être dénommées par le COS (par exemple A, B, C, D. A étant la face de l'accès des secours et B, C, D les autres faces dans le sens des aiguilles d'une montre).

Une fois cet itinéraire de secours mis en place, les **chefs d'agrès** devront s'assurer que les binômes ont bien assimilé son emplacement avant de les engager.

Dans tous les cas, une fois cet itinéraire de secours mis en place, il ne doit en aucun cas être supprimé ou déplacé sans en informer tout le personnel présent sur la zone d'intervention.

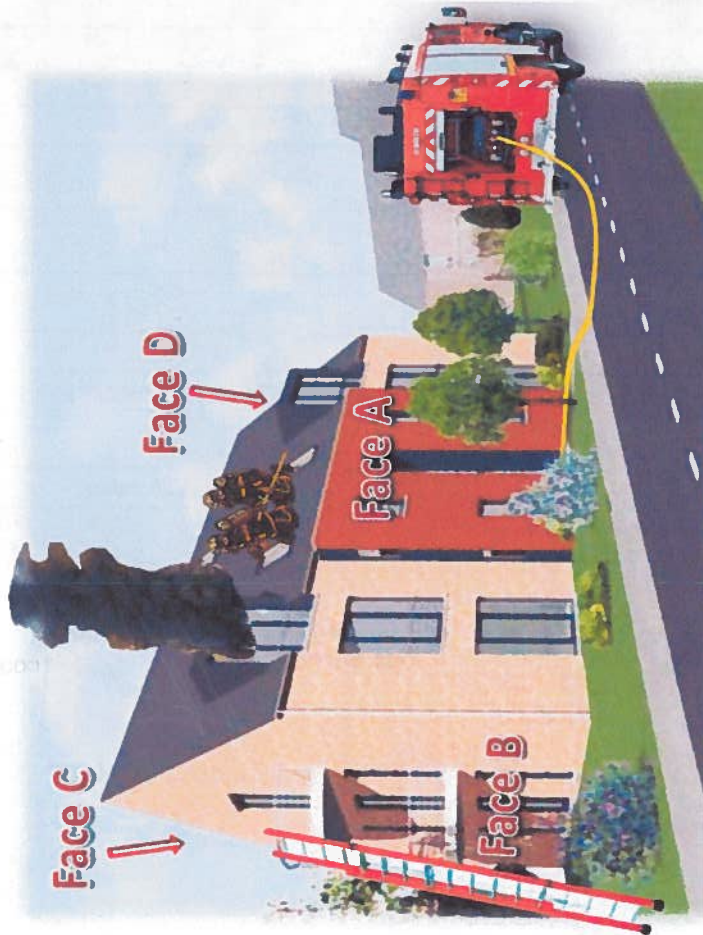
Important : l'itinéraire de secours devra être mis en œuvre pour tout engagement dans une structure avec feu avéré et/ou risque d'effondrement, dès que possible, sans pour autant se substituer aux actions prioritaires des secours (sauvetages, reconnaissances, attaque du foyer principal, arrêt des propagations)

Ces dispositions entrent en vigueur à titre expérimental et feront l'objet d'un bilan avant intégration dans une future MPO « Intervention pour feu avéré dans une structure de type habitation ».

Je vous demande de signaler, au chef du service Prévision et en respectant la voie hiérarchique, toute difficulté rencontrée dans l'application de cette consigne.

Consigne opérationnelle	Itinéraires de repli et de secours pour feu à l'intérieur d'une structure	Méthodes
-------------------------	---	----------

Exemple 1



L'incendie se situe ici au 2^{ème} étage. Les secours ont accès par la face A. Un binôme d'attaque (BAT) est au niveau du feu pour l'extinction. Une échelle à coulisse est dressée face B et sert d'itinéraire de secours. En cas de propagation rapide de l'incendie ne permettant pas au BAT d'emprunter l'itinéraire de repli (tuyau), il aura la solution de rejoindre la fenêtre où est positionné cette échelle. Cette information est ensuite communiquée à tout nouveau binôme engagé à ce niveau ou au BAT s'il est muni d'un terminal radio-portatif.

Exemple 2



L'incendie se situe ici au 4^{ème} étage. Les secours ont accès par la face A. Un BAT est au niveau du feu pour l'extinction. Après avoir terminé ses missions prioritaires, le MEA est positionné à une fenêtre de la face B et sert d'itinéraire de secours. En cas de propagation rapide de l'incendie ne permettant pas au BAT d'emprunter l'itinéraire de repli (tuyau), il aura la solution de rejoindre la fenêtre où est positionné le MEA. Cette information est ensuite communiquée à tout nouveau binôme engagé à ce niveau ou au BAT s'il est muni d'un terminal radio-portatif.

Consigne opérationnelle	Itinéraires de repli et de secours pour feu à l'intérieur d'une structure	Méthodes
-------------------------	---	----------

Références	- Mission sécurité des sapeurs-pompiers (rapport Pourny) - GNR « Équipes en binômes – Utilisation des lances à eau à main »
------------	--

Annexe	Sans
--------	------

Mots-clés	Itinéraire, repli, secours, feu, clos, semi-clos, ARI
-----------	---

Suivi du document			
N° de version	Date	Objet	Observations
1	12 juin 2012	Création	Avis favorable du comité technique paritaire (CTP), du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), du comité d'hygiène et de sécurité (CHS). Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) informée.
2	28 janvier 2013	Mise à jour	Suppression de l'amarrage de l'échelle à coulisse Précision sur les possibilités de communication entre les binômes et le chef d'agrès. Suppression de l'abréviation CDA (chef d'agrès) pour éviter de confondre avec l'identification des faces du bâtiment. Avis favorable du CTP du 29 novembre 2012. Avis favorable du CCDSPV du 4 décembre 2012. Avis favorable du CHS du 20 décembre 2012 Information de la CATSIS du 10 décembre 2012.

Diffusion			
Pour action	Mode	Pour information	Mode
Chefs de centre d'incendie et de secours (y compris les centres de première intervention non intégrés) pour porter à la connaissance des chefs d'agrès	Papier	Officiers supérieurs de direction	liste.osd@sdis01.local
Chefs de compagnie pour porter à la connaissance des chefs de groupe	Papier	Médecin-chef	sssm.em@sdis01.fr
Chef de colonne	Papier		
Chef de site	Papier		
Chef du service Opération	Papier		
Chef du groupement Ressources humaines	grh.em@sdis01.fr		
Chef du groupement Management, qualité, sécurité et environnement	mqse.em@sdis01.fr		

Publication
http://www.sdis01.fr/index.php/documents-operationnels (accès privé CPINI)
Portail/Racine communauté SDIS 01/Fichiers publiés/Gpt Prévention et Organisation des Secours/Consignes opérationnelles

Validation du document		
Rédaction	Vérification	Validation
Le référent Incendie, Signé Lieutenant Michaël BULLIFFON	Le chef du groupement Prévention et organisation des secours (GPOS), 	 Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Colonel Bernard ROMATIF
Le chef du service Prévision,  Commandant Frédéric BERTIN	Lieutenant-colonel Claude GUICHON	